

# la lettre *aux* locataires

#ENSEMBLE

## Trier ses déchets, c'est simple



**Bien trier ses déchets permet de préserver les ressources et de protéger l'environnement.**

Seine-Saint-Denis habitat vous propose un petit rappel des bonnes pratiques.

**Dans les bacs avec un couvercle jaune, vous jetez :**



**Les cartons**, y compris usagés comme les boîtes à pizza mais vides de restes alimentaires.



**Les bouteilles et les flacons en plastique** : eau, jus de fruits, soda, huile, gel douche, produits ménagers.



Les autres **emballages en plastique** : barquettes en polystyrène, pots de yaourt, films alimentaires, sacs plastiques, tubes de produits cosmétiques.



**Le métal** : boîtes de conserve, canettes, bombes aérosols, barquettes de métal.



**Les petits emballages métalliques** : capsules de café, paquets de chips, sachets de surgelés, couvercles de bocaux, papier aluminium.



**Les papiers** : journaux, enveloppes, magazines.

**Les points d'apport volontaire ou les bacs au couvercle vert sont destinés au verre** : bouteilles, pots ou bocaux.

Les autres déchets sont à mettre dans un sac poubelle fermé à déposer dans les bacs dédiés aux ordures ménagères. En cas de présence de colonnes enterrées dans votre résidence, utilisez des sacs de 50 litres maximum.



Le printemps est bien arrivé, avec lui le passage à l'heure d'été et le retour des beaux jours. C'est aussi le moment du grand ménage et donc l'occasion de faire le point sur l'importance de bien trier ses déchets, et de ne pas entreposer ses encombrants n'importe où, afin de respecter l'environnement.

Les beaux jours favorisent également la prolifération des nuisibles. Pour éviter qu'ils n'envahissent les logements, l'une des meilleures solutions reste de jeter ses déchets dans les espaces prévus à cet effet.

Seine-Saint-Denis habitat vous redonne les conseils indispensables pour maintenir un environnement et un logement sain, n'hésitez donc pas à revaloriser vos déchets pour contribuer à garder un climat aussi doux qu'en ce mois d'avril.

**L'équipe de Seine-Saint-Denis habitat**

Le chiffre  
DU MOIS

210



C'est le nombre de gardiens et de gardiennes qui travaillent au quotidien sur l'ensemble du patrimoine de Seine-Saint-Denis habitat. Leur loge est ouverte de 14h à 17h.

# ENTREtenir SON HABITAT

## #NUISIBLES

### N'attendez pas pour agir !



Il est important de signaler à votre bailleur la présence de nuisibles au sein de votre logement. Même si vous avez des doutes, alertez immédiatement le gardien de votre immeuble, votre agence ou le Centre des Relations Locataires\*, afin que l'entreprise compétente puisse intervenir.

Quelques bons gestes à adopter pour éviter la prolifération des nuisibles en attendant une intervention professionnelle :



**Punaises de lit** : la prolifération des punaises de lit au sein des habitats n'est pas liée à un manque d'hygiène. Observez les endroits où vous dormez, vos vêtements et vos meubles. **Si vous constatez des tâches noires dans votre appartement ou des tâches de sang sur votre literie, n'attendez pas pour nous le signaler.** Lavez les tissus infectés et non infectés séparément à 60 degrés en machine puis stockez-les dans des sacs hermétiques, et congelez les vêtements et linges fragiles à -20 degrés. Passez à la vapeur d'eau l'ensemble de votre logement et lavez les sols avec du vinaigre blanc. Répétez plusieurs fois ces opérations.



**Rats** : les rats sont attirés par la nourriture et les détrit. Entrez vos aliments dans des endroits fermés et inaccessibles, emballez correctement vos ordures et jetez-les dans les poubelles adéquates.



**Cafards** : ne laissez jamais de nourriture à leur portée, lavez vos vêtements et vos bagages si vous revenez de voyage, et si vous en voyez, ne les écrasez surtout pas, afin de ne pas disperser les œufs.



**Pigeons** : ne les nourrissez pas, ne jetez pas de nourriture par la fenêtre. Aménagez vos balcons de sorte à ce qu'ils ne puissent pas venir y faire leur nid.

\*Par téléphone au 3293 (prix d'un appel local) de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi ou par mail à [relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr)

## #PRATIQUE



### Une bonne gestion des encombrants pour éviter la prolifération des nuisibles

L'Office vous rappelle les règles pour se débarrasser d'objets imposants.

- Les encombrants ne doivent en aucun cas être entreposés dans les parties communes, même temporairement. C'est un risque important en cas d'incendie et cela gêne les occupants de l'immeuble.
- Si vous souhaitez vous séparer d'un encombrant, repérez les zones de dépose prévues à cet effet en vous rapprochant de votre EPT (Etablissement Public Territorial) : Est Ensemble, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol ou Grand Paris Grand Est pour connaître les horaires de collecte, afin que vos affaires restent le moins longtemps possible sur la voie publique.
- Nous rappelons que tout contrevenant s'expose à une lourde amende de 1 500 euros.